

LES TYPES DE DISCOURS

Laurent Filliettaz

Université de Genève

Laurent Filliettaz à lettres unige.ch

1. Décrire l'hétérogénéité compositionnelle du discours

De la critique littéraire (Genette 1972) à la tradition philosophique (Ricoeur 1986), de la linguistique textuelle (Benveniste 1966, Weinrich 1973) à la sémantique formelle (Lascarides & Asher 1993), de l'ethnométhodologie (Sacks 1992, Gülich & Quasthoff 1986) à la sociolinguistique (Labov 1978), rares sont les sous-domaines des sciences du langage à n'avoir pas recouru à des entités notionnelles telles la *narration*, la *description*, l'*explication*, l'*information*, l'*argumentation*, la *délibération*, etc. Si ces catégories ont donné lieu à des prises en charge théoriques variables, voire même divergentes, la constance et la transversalité d'un tel questionnement répond à une réalité empirique incontestable : aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, les productions discursives ne se ramènent pas à la manifestation d'un **type de discours** unique, mais elles articulent une pluralité de segments, qui relèvent de types distincts, et qui se combinent selon des modalités variables. Dès lors, rendre compte des modalités d'une telle combinaison revient à étudier la complexité de l'organisation du discours selon un point de vue particulier, celui de son **hétérogénéité compositionnelle**.

A l'évidence, la tradition francophone d'analyse du discours (Maingueneau 1990, Adam 1992, Bronckart 1997, Roulet, Filliettaz & Grobet 2001) n'est pas restée sans réponses face aux enjeux d'une telle problématique. Outre de multiples propositions relatives au classement des types de discours, ses apports théoriques et méthodologiques à la problématique de l'hétérogénéité compositionnelle sont nombreux. En combinant une étude centrée sur l'architecture interne des textes avec un questionnement d'ordre situationnel, les analystes du discours soulignent par exemple la complexité

des systèmes d'information impliqués dans la question de l'hétérogénéité compositionnelle, et ils contribuent ainsi à mieux distinguer la notion de *type de discours* (Diskustypen) de celle de *genre de textes* (Texstsorten). Plus particulièrement, ils montrent que si les *genres de textes* renvoient aux conditions de production du discours et aux attentes typifiantes qui caractérisent un ensemble potentiellement illimité d'activités langagières attestées dans une collectivité à une époque donnée (ex : la fable, l'autobiographie, le roman, le conte, etc.), les *types de discours* désignent un nombre fini, stable, récurrent et clairement identifiable de modalités de mise en texte qui contribuent à l'organisation des "infrastructures" (ex : narration, description, délibération, etc.).

De cette évocation sommaire de quelques-unes des contributions à l'analyse des productions langagières, on retiendra que la notion de **type de discours** occupe une place de choix dans les travaux consacrés à la description des structures discursives. Parce qu'elle constitue une condition nécessaire à l'étude de l'hétérogénéité compositionnelle du discours, elle apparaît comme un passage obligé dans la description de l'organisation du discours et mérite donc une attention particulière. C'est pourquoi les paragraphes suivants seront consacrés à la présentation d'une typologie discursive (2.), ainsi qu'à quelques remarques générales relatives à la place d'un tel instrument d'analyse dans un modèle de l'organisation du discours (3.).

2. Identifier, définir et classer les types de discours

Contrairement aux *genres* (ex: fable, nouvelle, conte, roman, etc.), dont le classement obéit à une multitude de critères hétérogènes et débouche sur une infinité de catégories en perpétuelle évolution, les *types* de discours (ex : narration, description, délibération) se distribuent dans un nombre restreint de catégories, qui rendent pleinement légitime une démarche typologique. Cependant, le classement des types discursifs pose aux théories linguistiques d'importantes difficultés, qui expliquent à n'en pas douter la multiplicité des tentatives dont il a fait l'objet, et ce depuis plusieurs décennies.

Au plan **empirique** par exemple, la constitution d'une typologie est nécessairement confrontée à la remarquable diversité des productions langagières attestées. En effet, les types discursifs présentent, selon le cotexte et le contexte dans lequel ils apparaissent, des propriétés extrêmement variables, et ils peuvent se manifester sous des formes sémiotiques multiples (Filliettaz & Grobet 1999 : 239ss). Se pose alors la question de savoir comment, à partir de l'infinie diversité des réalités empiriques, on parvient à extraire les principes stables et récurrents qui sont à la base des infrastructures textuelles ?

Mais cette question renvoie à un problème **théorique** plus général, et qui porte sur la nature des informations que doit solliciter le linguiste afin de constituer une typologie discursive. Comme en témoigne l'évolution de la recherche dans ce domaine, plusieurs critères définitoires sont envisageables. Dans la lignée de Benveniste (1966) et de Weinrich (1973), on a par exemple longtemps cherché à fonder les types de discours sur des catégories lexico-sémantiques, et plus particulièrement sur des configurations aspecto-temporelles (Roulet 1991: 125). Mais de telles approches se sont rapidement trouvées confrontées à d'importantes limites. Largement dépendants des langues particulières, et surtout fortement influencés par les genres d'activités langagières, les critères lexico-sémantiques constituent de bons indicateurs statistiques des types de discours, mais ils s'avèrent tantôt trop restrictifs, tantôt trop généraux pour fonder une typologie discursive empiriquement valide (voir Filliettaz & Grobet 1999, Grobet & Filliettaz 2000).

C'est sans doute ce qui explique les efforts pour définir les types de discours à partir d'entités prélangagières. On trouve par exemple chez Fayol (1985) une tentative intéressante de décrire les récits au moyen d'une structure cognitive stéréotypée basée sur des schémas ou des scripts dont la portée excède largement le cadre spécifique des activités langagières particulières. On trouve également chez Adam (1992) une définition explicite d'un nombre fini de "prototypes séquentiels", distincts du point de vue de leur "superstructure". Enfin, on trouve chez Bronckart (1997 : 151-167) une typologie basée sur quatre "architypes psychologiques", dérivés d'un nombre restreint d'opérations mentales portant sur les coordonnées mondaines ainsi que sur les instances d'agentivité. Bien que sensiblement différentes, et à certains égards incompatibles, ces tentatives typologiques partagent néanmoins un certain nombre de propriétés communes qu'il est important d'explicitier. Elles reposent premièrement sur des catégories cognitives prélangagières qui mobilisent des informations d'ordre référentiel, c'est-à-dire des informations qui portent sur les rapports que le discours entretient avec le/les monde(s) qu'il représente. Et elles admettent toutes, d'une manière ou d'une autre, que les locuteurs disposent de ressources psychologiques typifiées à partir desquelles ils interprètent et produisent des séquences discursives particulières.

Cependant, même si elles offrent l'avantage de situer la réflexion typologique à un niveau à la fois trans-sémiotique et non déterminé contextuellement, ces approches prélangagières ne saisissent que partiellement les spécificités des types discursifs. Comme l'a bien montré Roulet (1989 : 119), les notions de "superstructure" (Adam 1992) ou de "schéma" (Fayol 1985) portent aussi bien sur des unités discursives que sur des événements non langagiers, et elles caractérisent un mode d'analyse indépendant de toute forme de textualisation. Or, définir des types de discours consiste non seulement à expliciter des opérations psychologiques générales sur lesquelles se fondent des catégories

prélangagières, mais encore à mettre en évidence les principes qui ancrent celles-ci dans des unités spécifiquement discursives.

En définitive, il apparaît donc que la notion de type de discours ne se ramène pas à une entité théorique élémentaire, mais qu'une pluralité de systèmes d'informations sont impliqués dans sa définition. C'est du moins ce qu'ont récemment cherché à établir les travaux genevois (Roulet, Filliettaz & Grobet : chap. 11), dont l'approche modulaire adopte une typologie qui présente l'avantage de confirmer l'importance des catégories cognitives sans pour autant minimiser le rôle structurant des configurations textuelles. C'est cette typologie que nous présenterons sommairement ci-dessous, et qui s'articule autour des trois types de discours que sont la narration (2.1.), la description (2.2.) et la délibération (2.3.).

2.1. La narration

Parmi l'ensemble des catégories impliquées dans la description des infrastructures textuelles, la notion de narration constitue incontestablement celle qui a fait l'objet du plus grand nombre d'investigations. Pour sa part, le modèle modulaire genevois propose de définir le discours narratif comme un segment textuel monologique ayant pour propriété de désigner une pluralité d'événements disjoints du monde ordinaire dans lequel prend place le procès de la communication. Plus spécifiquement, ce type de discours repose sur les principes sous-jacents à la construction des unités de discours monologiques que sont les *interventions* (voir Roulet, Filliettaz & Grobet : chap. 3), et sur deux principes référentiels qu'il importe d'explicitier davantage : a) celui de la **disjonction des mondes** et b) celui de "**chaîne événementielle culminative**" ou d'"**histoire**".

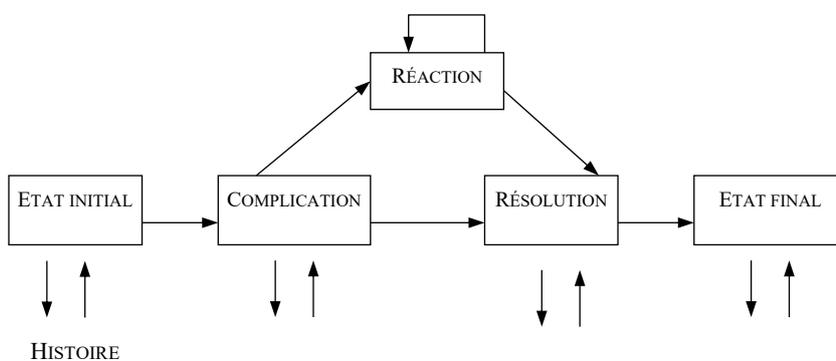
Un des mérites des travaux de Bronckart (1997) est d'avoir étudié de manière approfondie les multiples modalités de mise en relation entre les coordonnées formelles du monde ordinaire et celles propres à l'univers du discours. Dans cette perspective, il apparaît que la narration se singularise par la disjonction qu'elle opère entre ces deux niveaux de référence. Conventionnellement, le discours narratif conduit en effet à la création d'un monde discursif spatio-temporellement et logiquement disjoint du monde ordinaire dans lequel prend place l'action langagière : les événements qui s'y trouvent représentés prennent nécessairement place dans un univers de référence "autre" que celui dans lequel se déroule le procès de récapitulation. Ce principe de disjonction des mondes ne doit pas être assimilé à la notion de "fiction", et il ne porte pas spécifiquement sur la récapitulation de faits passés. On peut tout aussi bien représenter dans un discours narratif un monde dont les coordonnées temporelles sont postérieures à celles du monde ordinaire, et, comme en atteste la fréquence des

narrations dans la vie quotidienne, on procède en permanence à l'évocation d'événements référentiellement disjoints, sans pour autant assigner un caractère fictif à ces derniers.

Pourtant, s'il offre l'avantage d'explicitier le fait que tout discours narratif implique un "procès de récapitulation", le principe de disjonction des mondes s'avère à certains égards sous-spécifié et ne rend pas compte de l'ensemble des propriétés référentielles de la narration. Force est de constater par exemple que certaines configurations sémiotiques, comme par exemple les "comptes rendus" (*reports*) ou les "mentions" (*statements*) (Gülich & Quasthoff 1986), opèrent une disjonction de leurs univers référentiels, mais sans pour autant constituer de véritables narrations.

C'est pourquoi, en dépit des réserves qu'une telle tentative a pu susciter (Bronckart 1997), il importe de spécifier davantage les conditions référentielles d'émergence de la narration, en précisant la nature du procès désigné par ce type de discours. En effet, rares sont les travaux portant sur le discours narratif qui n'évoquent pas les notions de *progression temporelle*, de *transformation d'états*, de *nouement et dénouement* ou encore d'*organisation événementielle causalement ordonnée* (voir notamment Fayol 1985, Adam 1992 et 1994). Bien que centrées sur des aspects variés de l'organisation des narrations, ces propriétés convergent vers l'hypothèse selon laquelle les diverses formes d'expression de la narrativité s'organisent minimalement autour d'une histoire et que, plus spécifiquement, elles désignent un ensemble d'états et d'événements qui s'articulent dans une chaîne minimalement culminative. C'est pourquoi on peut considérer en définitive que les jugements empiriques des locuteurs relatifs à la narration se fondent, du moins en partie, sur une représentation praxéologique spécifique, celle d'une histoire typifiée :

Figure 1 : Représentation praxéologique d'une histoire



La représentation praxéologique ci-dessus renvoie clairement à des informations de nature référentielle. Le parcours qu'elle propose traduit l'idée d'une transformation temporellement et causalement ordonnée, qu'on trouve explicitement mentionnée chez plusieurs auteurs, et notamment chez Adam (1992), sous la forme d'un "schéma quinaire". Quant à l'évocation d'une COMPLICATION, d'une REACTION et d'une RESOLUTION, elle traduit la nécessaire "mise en intrigue" des événements disjoints qui font l'objet de la récapitulation. On doit en effet considérer que si les expressions narratives évoquent des chaînes événementielles, celles-ci ne prennent pas place dans une simple organisation chronologique linéaire, mais s'articulent dans un effet de culmination lié à l'émergence d'un double mouvement de *nouement* et de *dénouement*. Parfois considérée comme trop contraignante, cette propriété constitue néanmoins une condition récurrente dans un grand nombre de modèles du récit : déjà présent chez Propp, à travers les épisodes de *provocation*, de *réaction* et de *sanction*, cet effet de culmination est longuement commenté par Adam (1994 : 104). On en trouve même des traces dans le modèle labovien, dans la mesure où les étapes narratives qu'il distingue présupposent minimalement une tension entre des événements déclencheurs et des événements conclusifs (Labov 1978 : 306).

Comprise littéralement, une telle condition ne manquerait pas d'apparaître comme réductrice face à l'infinie diversité des discours narratifs possibles. Cependant, si la notion d'*histoire* fonctionne comme un principe définitoire théoriquement valide, c'est parce qu'elle présente une forme de flexibilité indispensable à la définition des types de discours. Cette flexibilité se manifeste premièrement dans le caractère typifiant d'une telle représentation, qui ne doit être confondue ni avec des "scripts" planifiants, ni avec des "règles" à caractère déterministe, mais qui peut donner lieu, selon les situations, à des occurrences multiples et négociées. Et cette flexibilité se manifeste également à travers les principes de récursivité qui garantissent à la représentation praxéologique de l'histoire une grande diversité de réalisations effectives. Comme indiqué par les flèches, ceux-ci portent d'une part sur la potentielle multiplication linéaire des épisodes de REACTION, et d'autre part sur la dérivation possible de chacun des épisodes de l'intrigue, sous la forme d'histoires enchâssées.

2.2. La description

Contrairement à la narration, dont le statut typologique est rarement remis en question, le discours descriptif a donné lieu à d'incessantes controverses et a fait l'objet de traitements variés chez les auteurs qui s'y sont intéressés. A en croire les travaux francophones qui lui sont consacrés (Hamon 1993, Adam & Petitjean 1989, Adam 1992 et 1993), on doit cette controverse d'une part à l'apparent

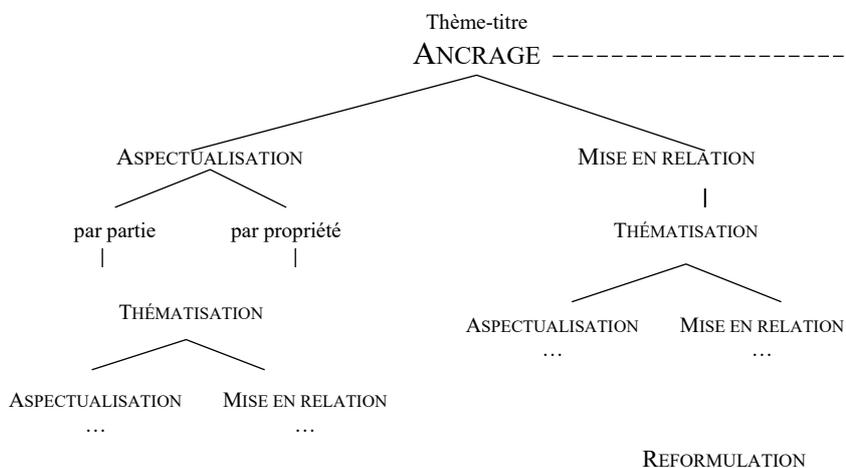
manque de construction que présente ce type de discours, et d'autre part à son statut souvent subordonné au plan textuel.

Pourtant, comme l'a clairement montré Adam (1993 : 114-115), la description est loin de se ramener à un ensemble désordonné de propositions, mais elle repose en réalité sur une "procédure de hiérarchisation très stricte", régie par un nombre restreint d'opérations que sont l'*ancrage* (a), l'*aspectualisation* (b), la *mise en relation* (c) et la *thématisation* (d) :

- a. Parce que toute description porte sur une entité référentielle déterminée, elle s'ancre minimalement dans un "thème-titre". Cette opération d'**ancrage** est essentielle, puisqu'elle garantit au discours descriptif sa cohérence, et fonde en quelque sorte son "horizon d'attente". Outre l'évocation cataphorique du thème-titre, plusieurs modalités d'ancrage peuvent être envisagées. On peut par exemple révéler rétrospectivement l'entité qui a fait l'objet de la description, et ainsi procéder à une *affectation*. Et on peut également à tout moment *reformuler* le thème-titre ou tout autre élément de la description, en le modifiant sensiblement.
- b. Le propre du discours descriptif consiste à évoquer les parties ou les propriétés des entités référentielles. L'opération d'**aspectualisation** est donc à la base de l'expansion descriptive. Elle revient à présenter successivement les caractéristiques que l'on reconnaît au thème-titre ou à tout autre élément d'une description.
- c. De plus, il arrive fréquemment que le thème-titre soit situé dans l'espace et dans le temps. Il est parfois aussi assimilé, par comparaison ou par métaphore, à d'autres entités référentielles. L'ensemble de ces opérations relèvent d'une procédure de **mise en relation**.
- d. Enfin, l'opération de **thématisation** garantit au discours descriptif une expansion potentiellement infinie. En effet, comme le précise Adam (1993 : 15), "n'importe quel élément peut se trouver, à son tour, au point de départ d'une nouvelle procédure d'aspectualisation et/ou de mise en situation".

L'articulation des opérations constitutives de la description donne une idée claire des principes qui sous-tendent l'organisation de ce type de discours, et qui sont à la base de sa hiérarchisation :

Figure 2 : Les opérations descriptives d'après Adam (1993 : 115)



Bien que très sommairement présentée ici, cette définition offre l'avantage de ramener à un nombre restreint d'opérations sémiotiques les principes qui sont à la base des séquences descriptives, qu'elles soient élémentaires ou complexes. De plus, ces catégories ancrent dans un ensemble homogène d'informations référentielles les principes définitoires de ce type de discours. En effet, la "superstructure" ci-dessus peut être ramenée à un ensemble typifié d'opérations cognitives élémentaires : le thème-titre renvoie à une entité conceptuelle dont les caractéristiques font l'objet de dérivations particulières, spécifiées par la nature des opérations descriptives. On peut donc considérer qu'à la différence des narrations, sous-tendues par des représentations praxéologiques d'histoires, les discours descriptifs portent sur des catégories conceptuelles, et ont pour propriété de désigner les propriétés des lieux, des êtres ou de toute autre unité référentielle pouvant faire l'objet d'une dérivation conceptuelle.

On aboutit ainsi à une définition de la description qui envisage ce type de discours comme un segment textuel monologique ayant pour propriété référentielle dominante celle de désigner, à travers les opérations spécifiques que sont l'*ancrage*, l'*aspectualisation*, la *mise en relation* et la *thématisation*, les diverses caractéristiques d'une entité conceptuelle.

2.3. La délibération

En dépit d'appellations variables (ex : discours théorique, explicatif, argumentatif, informatif, etc.), le discours délibératif se trouve évoqué de façon récurrente dans les différents modèles typologiques existants. Il paraît dès lors nécessaire de lui accorder un statut typologique fort. Cependant, alors qu'il est possible de saisir des configurations référentielles propres aux narrations (2.1.) et aux descriptions (2.2.), il semble en revanche difficile de ramener la diversité des discours délibératifs à un ensemble de tels principes. En effet, contrairement aux autres types, le discours délibératif ne semble pas générer d'attentes particulières relatives à des contenus référentiels. De plus, les propriétés linguistiques parfois recensées pour en saisir les spécificités s'avèrent en réalité trop générales, et s'appliquent également à d'autres catégories typologiques.

Pourtant, loin de remettre en question la validité d'une typologie fondée partiellement sur des informations référentielles, ces particularités mettent en évidence la grande neutralité des configurations délibératives. C'est pourquoi il est nécessaire de définir ce type comme une sorte de "degré zéro" d'un modèle typologique, correspondant à l'ensemble des productions discursives qui échappent à la fois aux propriétés de la narration et à celles de la description. Cette hypothèse d'un discours délibératif "par défaut" paraît d'autant plus satisfaisante qu'elle contribue à apporter un

éclairage nouveau sur des éléments à la fois empiriques et théoriques. Premièrement, l'établissement d'un type neutre, défini de manière négative, peut expliquer pourquoi, du moins en contexte conversationnel, la grande majorité des productions verbales relèvent précisément de ce type discursif. C'est en effet seulement lorsque les contenus référentiels s'organisent de façon spécifique que des entités textuelles prennent localement la forme d'un discours marqué comme la narration ou la description. Par ailleurs, d'un point de vue plus théorique, la définition par défaut offre l'avantage de rendre compte du fait que l'ensemble des catégories typologiques ne présentent pas le même degré de saillance. Adopter l'hypothèse d'un "degré zéro" revient ainsi à admettre que le discours délibératif constitue une entité très peu saillante, et qu'il est par conséquent préférable d'en décrire la neutralité plutôt que de tenter désespérément de la ramener à un prototype illusoire.

3. Les types de discours dans un modèle de l'organisation du discours

La typologie discursive présentée ci-dessus ne constitue qu'un exemple de classement parmi les multiples possibilités qui ont été inventoriées ces dernières années. Dans la mesure où elle n'envisage que trois catégories, cette typologie peut cependant être considérée comme minimale à plusieurs égards. Contrairement à l'approche que propose Adam (1992), le classement proposé ci-dessus n'opère pas de distinction élémentaire entre l'*explication* et l'*argumentation*, et n'accorde pas un statut typologique fort à plusieurs classes qu'il n'est pas rare de voir évoquées chez d'autres auteurs. Par exemple, le "discours poétique" n'est pas envisagé comme un type de discours particulier, puisque celui-ci relève soit d'activités langagières qui se manifestent dans de multiples genres (ex : le sonnet, le blason, la fable, le poème en prose, etc.), soit d'une fonction générale de l'usage du langage - la fonction poétique ou autotélique décrite par Jakobson (1963) - qui se trouve potentiellement exprimée dans l'ensemble des productions discursives et qui, par conséquent, ne renvoie pas à une infrastructure textuelle spécifique.

Quant au "discours procédural", qui se manifeste principalement dans les productions verbales à caractère prescriptif (ex : recettes de cuisine, modes d'emploi, procédures, explications, etc.), il s'apparente clairement à un sous-type de description bien étudié par Adam (1992) : la description d'actions. Dans la mesure où sa configuration référentielle s'apparente à des opérations d'*aspectualisation* d'un *thème-tire* par *parties* temporellement ordonnées, il faut bien admettre que le discours procédural se ramène à un processus descriptif.

Enfin, à la différence d'un grand nombre d'auteurs (Adam 1992, Bronckart 1997), la typologie proposée par le modèle modulaire genevois ne ramène pas le "discours dialogique" ou "interactif" à

un type parmi d'autres. La régulation des conversations renvoie en effet à des principes fondamentaux qui relèvent d'une dimension élémentaire de l'organisation du discours - la dimension hiérarchique – et non pas de la problématique de l'hétérogénéité compositionnelle. Quant aux dialogues représentés, très fréquents aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, ils apparaissent comme consubstantiellement liés aux discours narratif, descriptif ou délibératif qui les supportent, si bien qu'ils ne peuvent être étudiés pour eux-mêmes que dans une démarche abstraite d'extraction, justifiable par les besoins de l'analyse, mais qui ne légitime pas pour autant la prise en compte d'une catégorie typologique supplémentaire.

En dépit de son petit nombre de catégories, la typologie définie sommairement ci-dessus offre un certain nombre d'avantages, aussi bien méthodologiques, empiriques que théoriques. Au plan méthodologique pour commencer, le classement se fonde sur un ensemble stable de principes récurrents, et non pas, comme c'est parfois le cas, sur des critères définitoires qui varient d'une catégorie à l'autre. De manière récurrente, ce sont des informations référentielles et textuelles qui permettent de définir l'ensemble des trois entités que sont la narration, la description et la délibération. De plus, l'approche cognitive privilégiée ici rend possible la prise en compte d'un vaste ensemble de réalités empiriques et permet de surmonter de manière satisfaisante le problème de la variété des productions discursives. En effet, les types de discours constituent des informations schématiques abstraites qui spécifient les contours d'entités typifiantes intériorisées par les locuteurs. Celles-ci peuvent s'appliquer selon des modalités variables à la réalité des discours produits, allant de la réalisation "prototypique" à des formes de manifestations plus inattendues. Enfin, du fait qu'elle reconnaît pleinement la complexité inhérente à la notion de type de discours, notamment en distinguant les informations référentielles et textuelles qui la composent, la typologie présentée ici permet d'explicitier d'un point de vue théorique ce que les types discursifs partagent avec d'autres formes d'expression non langagières (une configuration référentielle spécifique), et ce qui leur est propre (une configuration textuelle monologique d'*intervention*).

Bien que sommaire et à certains égards programmatique, le parcours esquissé dans ce chapitre aura permis de saisir l'importance de la notion de type discursif dans un modèle général de l'organisation du discours, et plus particulièrement dans la description des "infrastructures textuelles". Pourtant, si la définition des types apparaît comme une condition nécessaire à l'étude de l'hétérogénéité compositionnelle du discours, il importe de rappeler qu'elle n'en constitue qu'une étape. En effet, décrire la possibilité pour des productions verbales de combiner une multitude de fragments relevant de configurations référentielles variables ne se ramène pas à l'identification de types abstraits : elle implique de déterminer comment ces types de discours se manifestent dans des séquences effectives, comment ces séquences se singularisent au plan lexico-syntaxique par des effets argumentatifs,

narratifs ou autotéliques, comment elles s'imbriquent au plan textuel et enfin, comment elles répondent aux propriétés des situations d'interaction dans lesquelles elles sont énoncées (voir Filliettaz 1999 et Roulet, Filliettaz & Grobet 2001 : chap. 11). En définitive, la problématique des types de discours illustre donc de manière emblématique le caractère complexe des réalités discursives, et la nécessité pour les analystes d'apporter des réponses méthodologiquement adaptées à une telle complexité.

Bibliographie

Adam, Jean-Michel: *Les textes : types et prototypes*. Paris 1992.

Adam, Jean-Michel: *La description*. Paris 1993.

Adam, Jean-Michel: *Le texte narratif*. 2ème édition. Paris 1994.

Adam, Jean-Michel / Petitjean, André: *Le texte descriptif*. Paris 1989.

Benveniste, Emile: *Problèmes de linguistique générale*. tome 1. Paris 1966.

Bronckart, Jean-Paul: *Activité langagière, textes et discours*. Lausanne 1997.

Fayol, Michel: *Le récit et sa construction*. Neuchâtel 1985.

Filliettaz, Laurent: Une approche modulaire de l'hétérogénéité compositionnelle du discours. Le cas des récits oraux. In: *Cahiers de linguistique française* 21, 1999, S. 261-327.

Filliettaz, Laurent / Grobet, Anne: L'hétérogénéité compositionnelle du discours : quelques remarques préliminaires. In: *Cahiers de linguistique française* 21, 1999, S. 213-260.

Genette, Gérard: *Discours et récit*. In: *Figures III*, Paris 1972, S. 71-267.

Grobet, Anne / Filliettaz, Laurent: Die Heterogenität der Texte : einige Fragen. In: Kirsten Adamzik (Hg.): *Textsorten. Reflexionen und Analysen*. Tübingen 2000, S. 77-90.

Gülich, Elisabeth / Quasthoff, Uta: Story-telling in Conversation. Cognitive and Interactive Aspects. In: *Poetics* 15, S. 217-241.

Labov, William: *Le parler ordinaire*. Paris 1978.

Hamon, Philippe: *Introduction à l'analyse du descriptif*. Paris 1993.

Jakobson, Roman: Linguistique et poétique. In: *Essais de linguistique générale*. Paris 1963, S. 209-248.

Lascarides, Alex / Asher, Nicholas: Temporal interpretation, discourse relations and commonsense entailment. In: *Linguistics and Philosophy* 16, 1993, S. 437-493.

Mainueneau, Dominique: *Eléments de linguistique pour le texte littéraire*. Paris 1990.

Ricoeur, Paul: *Du texte à l'action*. Paris 1986.

Roulet, Eddy: Des dimensions argumentatives du récit et de la description dans le discours. In: *Argumentation* 3, 1989, S. 247-270.

Roulet, Eddy: Une approche discursive de l'hétérogénéité discursive. In: *Etudes de linguistique appliquée* 83, 1991, S. 117-130.

Roulet, Eddy / Filliettaz, Laurent / Grobet, Anne: *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*. Bern 2001.

Sacks, Harvey: *Lectures on Conversation*. Oxford 1992.

Weinrich, Harald: *Le temps*. Paris 1973.

Filliettaz, Laurent. 2001. Les types de discours. *Círculo de Lingüística Aplicada a la Comunicación* 8, 3-14. Eine deutsche Version des Artikels erscheint im Jahr 2002 in: Ingo Kolboom / Thomas Kotschi / Edward Reichel: *Handbuch Französisch. Sprache, Literatur, Kultur, Gesellschaft*. Berlin (Erich Schmidt Verlag).

Universidad Complutense de Madrid, ISSN 1576-4737, <https://revistas.ucm.es/index.php/CLAC>.

Publié: 14 novembre 2001

Mis au jour: pdf 16 mars 2016, 12 mars 2023